

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 17 décembre 2013

Rappel de l'ordre du jour sur les points suivants:

- 1) **Informations du Président**
- 2) **Approbation des procès-verbaux des CA du 15 octobre 2013**
- 3) **Fonctionnement de l'établissement**
 - Budget initial 2014
 - Approbation du dossier d'expertise de Lourcine
 - Statuts de l'UFR 04
 - Intégration de l'ORIVE à la DPEIP
 - DSIUN
 - Relations avec l'IAE
 - Projet de chaire ESSAN
 - Primes relatives aux laboratoires d'excellence
- 4) **Questions pédagogiques**
 - Offre de formation de licence pour le contrat quinquennal 2014-2018 (UFR 04)
 - Proposition d'un parcours en méthodologie documentaire (SCD)
 - Charte université/handicap
 - Bilan ORIVE
 - Doctorat en formation continue
 - Conventions internationales
 - FSDIE
 - Point d'information MOOC
- 5) **Questions diverses**
 - Don de la Société Holding Fleury-Michon à l'UFR 01

ETAIENT PRESENTS :

- PROFESSEURS :

- M. BOUTRY Philippe
- M. BONNISSEAU Jean-Marc
- Mme FLOUR Yvonne
- M. JAFFRO Laurent
- M. TALLET Bernard
- Mme TEITGEN-COLLY Catherine (procuration à M. Bernard TALLET à 17h30)
- M. WIGNIOLLE Bertrand (procuration à M. Jean-Marc BONNISSEAU à 16h)

- AUTRES ENSEIGNANTS :

Mme ANDRO Armelle
Mme CHERIF BENMILED Héla (procuration à Mme Catherine WERMESTER à 17h45)
Mme JACOBY Nadia
Mme MONNIER Sabine
Mme WERMESTER Catherine
Mme FOIRET Agnès

- B.I.A.T.S.S. :

Mme CHENIEUX Valérie
Mme ROBIN Catherine
M. SALESSE Benjamin

- ETUDIANTS :

M. GIRAUDO Florian
M. MALAUSSENA François (procuration à Mme SALLE DE CHOU Emeline à 18h30)
Mme BENSALÉM Sarah
M. FERRAND DE LA CONTE Nicolas
Mme SALLE DE CHOU Émeline
M. MARTIN Emilien (procuration à Mme Armelle ANDRO à 16h30)
Mme MOLEMBE Belinda (procuration à Florian GIRAUDO)

- PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. D'ASPREMONT Claude (procuration à M. Jean-Marc BONNISSEAU à 17h30)

- MEMBRES DE DROIT:

Mme MAGNAUDET Anne
M. HOARAU Jean-Gilles
M. RIOU François

- INVITÉS:

M. NELLY Antoine
Mme TAILLEBOT Françoise
M. PETIT Jean-Robert
M. MARCOU Gérard
M. BOUCHERON Mathieu
M. LOSTE René
M. MARCEROU Philippe
M. PETER Christian
M. TIXADOR Olivier

MEMBRES REPRESENTÉS OU EXCUSES

- AUTRES ENSEIGNANTS :

Mme FOIRET Agnès
Mme BOILOT Christine

Procuration à Mme Armelle ANDRO
Procuration à Mme WERMESTER

- PERSONNALITES EXTERIEURES :

Mme ALEXANDRE-BAILLY Frédérique
Mme FAGOT-LARGEAULT Anne
M. Didier GUILLOT

Procuration à Mme FLOUR Yvonne

<u>Procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2013</u>

La séance s'ouvre à 14h45.

1 – Informations du Président

Le Président débute la séance en rappelant que sa fonction fait de lui le garant du respect des règles de la démocratie universitaire, malgré les manifestants qui font le siège du CA. Il veillera au strict respect de la liberté des délibérations du CA.

Projet Europe 2020

La ministre Geneviève FIORASO a tenu une série de conférences à la Sorbonne la veille pour présenter l'appel à projets. Cela concerne essentiellement les sciences exactes mais certains sujets pourraient concerner les équipes de Paris 1. Des financements seront accordés aux projets retenus.

Centenaire de la grande guerre

Le Président a rencontré le chargé de mission du Président de la République sur ce sujet. Plusieurs enseignants de Paris 1 font partie du conseil scientifique de l'évènement. Le chargé de mission du Président de la République a proposé à Paris 1 d'être l'université référente de la manifestation. Mais cela implique de répondre à un cahier des charges précis. Plusieurs équipes de recherche pourraient ainsi être impliquées. Les enseignants-chercheurs historiens, africanistes, historiens de l'art et archéologues, historiens des relations internationales ou encore de l'institut du tourisme se réuniront pour élaborer une proposition collective au nom de Paris 1 autour de Nicolas OFFENSTADT et d'Hervé DREVILLON.

Ce projet doit déboucher notamment sur l'organisation de colloques et d'expositions ainsi que sur la création de contrat de recherche et d'échanges pour les étudiants de l'université.

2 – Procès-verbal du 15 octobre 2013

Sous réserve des remarques émises par Laurent JAFFRO et Nelly ANTOINE, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 – Fonctionnement de l'établissement

Le président informe que les points consacrés aux primes relatives aux laboratoires d'excellence et le FSDIE inscrits à l'ordre du jour sont reportés à une date ultérieure.

Budget initial 2014

Bernard TALLET, vice-président en charge des moyens vient présenter le projet de budget 2014.

Le Président BOUTRY s'excuse de la transmission tardive des documents budgétaires aux membres du CA. Celle-ci est due aux réunions très récentes qui ont eu lieu avec la tutelle et le ministère.

Il rappelle que l'université avait fait le choix d'une politique de responsabilité pour faire face au déficit structurel de 4 millions d'euros, en faisant notamment le choix de réduire les dépenses à hauteur de 2 millions d'euros sans toucher au budget des bibliothèques et de la recherche ni aux emplois pérennes,

ce qui a été obtenu au prix d'une réduction de l'offre de formation. Le ministère a, de son côté, accompli un effort partiel car il subsiste encore un déficit d'un million d'euros. C'est la raison pour laquelle le budget présenté aujourd'hui n'est pas en équilibre.

Le Président accepte de faire entrer une délégation parmi les étudiants qui manifestent bruyamment devant la salle du conseil. Les manifestants informent qu'une assemblée générale s'est tenue le matin même durant laquelle les étudiants ont voté une motion lue par leur représentante.

Les étudiants de Paris 1 se réunissent une nouvelle fois en assemblée générale le 17 décembre pour se mobiliser et exprimer leurs inquiétudes à quelques heures du Conseil d'Administration budgétaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Alors que les mobilisations des étudiants sur les questions budgétaires commencent à payer à travers la France, (maintien du site de Béziers, rallonge budgétaire à La Réunion, Toulouse 1, Lyon) à Paris 1 c'est 20 postes supplémentaires et plus d'un million d'euros de budget supplémentaire. Néanmoins, ces éléments sont loin d'être suffisants car le gouvernement persiste et signe les contre-réformes. Aujourd'hui, c'est d'un réinvestissement massif et d'un cadrage des financements, en rupture avec les politiques d'autonomie, dont les universités ont besoin pour assurer leur mission de service public. A Paris 1, les postes obtenus compenseront à peine les 23 postes gelés l'an dernier. La rallonge est insuffisante, car elle ne permet pas de compenser les coûts supplémentaires des loyers pour l'exercice 2014 et de revenir sur les coupes opérées l'année dernière.

Le CA budgétaire d'aujourd'hui se tient sans qu'aucun document n'ait été transmis aux élus. Le budget, sous prétexte que Paris 1 est sous tutelle du rectorat, ne sera pas présenté au vote. En conséquence, les membres du CA ne se prononceront pas sur le budget, alors qu'en juin dernier ce sont ces mêmes conseils de l'université qui ont élaboré les coupes budgétaires. Nous refusons de n'être consultés que pour décider quels TD, ou quelles options il faut supprimer.

Nous nous déclarons également solidaires des travailleurs de l'université précarisés et surchargés de travail, du fait de ce contexte austéritaire.

Face à cette situation nous réclamons:

Une rallonge budgétaire d'au moins 4 millions d'euros pour Paris 1 qui servent à rouvrir les cours et options supprimés et à améliorer les conditions d'étude et de travail des membres de la communauté universitaire de Paris 1, sous contrôle des profs, étudiants et BIATSS ;

La transparence la plus totale sur le budget de l'université de la part de la direction, avec la possibilité pour les membres de la communauté universitaire d'avoir accès à la situation financière de l'université par la publication des documents budgétaires ;

Un plan pluriannuel d'investissements dans les universités ;

Un cadrage national des formations (contenus, moyens...) qui garantisse l'égalité entre tous les étudiants ;

• la fin de l'autonomie financière, la rupture avec les lois LRU et Fioraso.

Emilien MARTIN interroge la représentante du recteur quant à forme de ce projet de budget présenté sur une seule page et notamment sur la colonne intitulée « pertes ». Il craint qu'une prochaine DBM vienne grever encore plus les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'université qui sort déjà d'une année d'efforts. Il demande notamment à la tutelle d'exposer les solutions qu'elle envisage pour que Paris 1 retrouve une situation budgétaire équilibrée.

Nelly ANTOINE rappelle que dans un contexte national difficile, le ministère de l'enseignement supérieur a réussi à maintenir son budget. Un audit approfondi de l'université par l'IGAENR a été réalisé dont les premières conclusions ont été rendues. Elles définiront les lignes de conduite des prochains mois en plus des rallonges budgétaires obtenues pour aider l'université à améliorer son organisation et ses ressources propres.

Laurent JAFFRO se félicite de ce que les étudiants, comme l'ensemble des personnels, protestent contre la situation subie par l'université. S'agissant de la motion, elle ne fait que reprendre des éléments déjà votés lors de précédentes séances du conseil d'administration. Il ne voit donc pas l'intérêt de voter une motion de plus. Toutefois, il regrette que ces mêmes étudiants ne partagent pas la position « collective » de l'université qui propose de voter un budget en déséquilibre, ce qui est illégal, pour mettre la tutelle face à ses responsabilités.

Yvonne FLOUR répond qu'elle ne partage pas les points de la motion reprochant à l'université son manque de transparence budgétaire, alors même que l'université a parfaitement joué le jeu de la transparence.

Bernard TALLET regrette pour sa part que certaines informations circulent mal. Il rappelle que la dotation finale de la DGESIP n'est arrivée que le 10 décembre. Toute la semaine précédant ce conseil a été consacrée à finaliser le budget tant en interne qu'avec les services du rectorat. Il rappelle que la proposition de l'université de voter un budget en déséquilibre est un acte politique fort, qui doit servir à tirer la sonnette d'alarme sur l'impossibilité de travailler dans de bonnes conditions avec une dotation insuffisante. Tout en rappelant que les efforts financiers ont toujours été menés en toute transparence, il regrette que les élus étudiants ne partagent pas la position collective. Enfin, il informe que le fonds de roulement de l'université est très bas et qu'il n'est plus possible d'opérer à nouveau un prélèvement. Paris 1 doit se battre pour obtenir une véritable subvention et sortir de cette situation d'urgence car désormais elle n'a plus de marge de manœuvre.

Emilien MARTIN partage la stratégie présidentielle de ne pas cacher la situation budgétaire d'urgence. Il souligne que depuis 2008, aucune situation budgétaire difficile n'était mentionnée. Seuls, les élus de l'UNEF se sont abstenus ou ont voté contre. Il explique que la position prise par l'UNEF ce jour n'est pas tournée contre l'équipe présidentielle mais se veut un message à l'intention de la représentante de l'Etat.

De plus, il regrette que cette position intervienne trop tard, après notamment la suppression en juillet d'un certain nombre d'heures de cours. Il émet par ailleurs le souhait que des étudiants puissent siéger à la commission des moyens. Le Président lui répond que cela sera étudié par la commission des statuts.

Armelle ANDRO lit à son tour la motion suivante.

Le conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pris connaissance des arbitrages rendus par le ministère les 10 et 13 décembre 2013. Il en tire aujourd'hui les conséquences : le budget

prévisionnel 2014 de l'université ne peut être équilibré ; il manque plus d'un million d'euros pour permettre à l'université d'assurer ses missions de formation et de recherche dans des conditions normales.

Le CA rappelle que l'université a consenti en 2013 de gros efforts par le rééchelonnement de postes d'enseignants-chercheurs et par la réduction du coût de l'offre de formation, au détriment de l'emploi scientifique, de la recherche et de l'enseignement et au prix de fortes tensions et de réelles difficultés dans ses composantes. Il attire solennellement l'attention des tutelles sur l'appauvrissement de l'établissement : le fond de roulement est réduit à néant au mépris des règles prudentielles, l'investissement est bloqué alors que sont nécessaires la modernisation des systèmes d'information et l'entretien des bâtiments (toitures...).

C'est pourquoi le CA réuni le 17 décembre 2013 décide de transmettre au recteur un projet de budget initial en déséquilibre. Il demande l'attribution urgente du million d'euros manquants et l'ouverture de discussions pour une programmation budgétaire pérenne permettant l'ouverture et le fonctionnement des locaux de Lourcine et de Condorcet.

Interrogé par Valérie CHENIEUX, Jean-Gilles HOARAU rappelle qu'il avait tiré la sonnette d'alarme lors de la présentation au CA du compte financier 2012. Il l'alerte aujourd'hui sur l'état de la trésorerie, rappelant que quand il n'y a plus d'argent dans la caisse, on ne peut plus payer les factures. L'université n'en est pas encore là mais il pense que si des réformes ne sont pas menées rapidement l'université pourrait se retrouver très vite dans une situation délicate.

Nicolas DE LA CONTE s'étonne d'un différentiel de deux millions d'euros entre ce qu'annonce l'université et ce qui est affiché sur son site internet par le CNESER. René LOSTE lui explique que l'université a anticipé certaines recettes et que toutes les notifications ne lui sont pas encore parvenues. Toutefois, il explique que c'est une pratique normale. Nicolas DE LA CONTE s'interroge également sur le fait que les dépenses de personnels soient plus importantes que la dotation qui est allouée par le ministère à cet effet. René LOSTE lui répond que certains contrats de recherche financent aussi des dépenses de personnels. De tout temps, les ressources propres ont contribué au financement de personnels.

Bernard TALLET explique que la décision de transmettre au recteur un budget en déséquilibre est à la fois politique mais également un moyen d'avoir dès le 1^{er} janvier un budget honnête sur la base duquel travailler. Par ailleurs, la véritable discussion budgétaire aura lieu au printemps, une fois que l'université aura le résultat définitif de l'exercice budgétaire 2013, ce qui lui permettra de procéder à des arbitrages dans la première DBM qui donne un cadrage pour l'année en cours. Il rappelle que tant que le compte financier 2013 n'a pas été réalisé, l'établissement n'a pas de vision sur son éventuelle capacité de financement en investissement. Il fait état de son inquiétude quant à l'absence d'investissement pour le système d'information et sur l'immobilier. L'entretien des bâtiments est mis en péril. Il rappelle que l'écart de deux millions se fait au niveau des loyers (soit un montant de 4,9 millions d'euros pour une dotation à hauteur de seulement 2,9 millions d'euros). Il insiste sur le fait que la répartition des grandes masses ne permet pas à l'université de tourner correctement jusqu'à la fin de l'année 2014, et que l'établissement n'a plus aucune capacité d'investissement.

Benjamin SALESSE estime que la direction ne répond pas à la question du différentiel des 4,9 millions de dépenses de personnels. René LOSTE réexplique que la dotation du ministère sert essentiellement à

payer les fonctionnaires titulaires et les contrats doctoraux. D'autres dépenses de personnels (heures complémentaires de certaines formations notamment) sont toutefois payées par des ressources propres.

Catherine TEITGEN-COLLY regrette que le ministère finance des projets coûteux comme la dématérialisation des cours ou le développement des MOOC, plutôt que de doter les universités des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. De même, elle s'inquiète du financement par le ministère de l'équipement et de l'entretien des futurs locaux du site de Lourcine. Le Président BOUTRY répond que cette question a été évoquée au ministère : les frais de déménagement et de maintenance ne sont pas financés à l'heure actuelle.

Il souhaite que les deux motions figurent au procès-verbal mais propose que seule celle présentée par Armelle ANDRO soit soumise au vote.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité (une abstention).

Le conseil d'administration est interrompu à 15h50 par les manifestants étudiants. Il reprend à 16h05.

Approbation du dossier d'expertise du site de Lourcine

François RIOU explique que le CA de ce jour n'est amené à se prononcer que sur le dossier d'expertise. Il doit s'assurer que le dossier répond bien aux objectifs assignés par la tutelle en vue du déblocage des fonds. D'autres étapes seront également soumises au vote du CA (avant-projet sommaire puis avant-projet définitif). Ce n'est qu'au bout de cette procédure que le projet sera véritablement lancé.

Deux personnes en charge du suivi de ce projet à l'EPAURIF sont présents au CA pour répondre aux questions.

Interrogé par Nicolas FERRAND DE LA CONTE sur le manque de locaux destinés aux associations et à la vie étudiante, François RIOU explique qu'il y aura bien des surfaces prévues pour la vie étudiante. Il faudra le vérifier dans l'avant-projet. Lourcine doit permettre à Paris 1 de se rapprocher de ce qui lui manque cruellement, à savoir un campus de ville. Autour de Lourcine, il souhaiterait intégrer les locaux du site René Cassin. Il précise que l'objectif ultime serait d'obtenir la main sur deux espaces réservés au parking de la caserne et d'obtenir de la mairie qu'elle prenne l'entretien de ce campus à sa charge.

Sabine MONNIER s'étonne de voir l'UFR 12 complètement déménagée à Lourcine, un site qui ne correspond pas, selon elle, à ses besoins, notamment pour les licences, basées à PMF en raison des nombreux amphis. Elle explique qu'elle souhaiterait sortir son UFR des locaux de la rue Lhomont. Mais le premier cycle de son UFR doit impérativement rester à PMF. L'UFR 12 n'a donc pas sa place dans le projet Lourcine.

À la demande de Belinda MOLEMBE, il est précisé qu'il y aura bien une aile du site qui sera réservée au CROUS. De même, une autre aile sera réservée à un internat d'excellence.

Nicolas FERRAND DE LA CONTE s'étonne que figure dans le dossier une mention faisant état de la nécessité de créer un MOOC juridique alors même que le point n'a pas été tranché par le CA de Paris 1.

Chargée du suivi de ce dossier au sein de l'université, Catherine TEITGEN-COLLY fait part de son enthousiasme quant à ce projet qui va permettre de créer une dynamique sociale pour les étudiants,

mais aussi professionnelle et de recherche pour les enseignants. En outre, cela va permettre un décloisonnement des licences. Par ailleurs, elle précise que la bibliothèque de René Cassin sera déménagée à Lourcine, ce qui devrait améliorer réellement les conditions de travail des étudiants, l'espace libéré devant servir au redéploiement du CAVEJ.

Laurent JAFFRO informe que l'institut de d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques, basé rue du Four, devait initialement déménager à Lourcine. Mais son directeur, Jean GAYON, a appris récemment que son UMR n'y serait pas déménagé alors qu'on lui ne donne aucune précision quant à sa future destination. Le Président lui rappelle que la présence de cette UMR rue du Four permet actuellement à l'université de conserver lesdits locaux, qui devaient initialement être rendus avec la livraison de Lourcine. Finalement, le site de la rue du Four ne sera restitué qu'à la livraison de Condorcet.

Le dossier d'expertise est approuvé à l'unanimité.

Statuts de l'UFR 04

Après avoir été examinés et validés par la commission des statuts, les statuts de l'UFR 04 sont approuvés à l'unanimité.

Intégration de l'ORIVE à la DPEIP

François RIOU explique que l'ORIVE n'était jusqu'ici rattaché à aucune structure si ce n'est à la direction de l'université. Or, ses missions se rapprochant de celles de la DPEIP. Il est donc proposé de rattacher l'ORIVE à cette direction afin de lui donner plus de visibilité et plus de poids. Cette proposition a été approuvée par le comité technique.

Catherine TEITGEN-COLLY souhaiterait qu'un bilan de l'ORIVE soit présenté au CA. François RIOU lui explique que les travaux de l'ORIVE sont nombreux et en ligne sur l'ENT de l'université.

La proposition d'intégration de l'ORIVE à la DPEIP est approuvée à l'unanimité.

DSIUN

Nadia JACOBY explique que ce point fait suite à une discussion préalable qui a eu lieu lors du CA du 19 mars 2013. Ce projet a pour objectif de réunir les services informatiques de manière à développer les usages numériques au-delà du seul soutien à l'enseignement.

Cette nouvelle DSIUN s'articule autour de trois nouveaux organes de pilotage :

- le comité stratégique, qui assure la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du système d'information et des usages numériques. C'est une instance en charge d'une partie de la stratégie de l'établissement, présidé par le président de l'université et appuyé par un vice-président en charge du système d'information et du numérique ;
- le comité de pilotage du système d'information ;
- le comité de pilotage des usages numériques

Le comité stratégique est l'organe de proposition en matière de développement ; il détermine les priorités entre les divers chantiers.

Ces deux comités de pilotage auront des missions proches, notamment l'évaluation des projets et la formulation de propositions. Ils seront également en charge de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et du suivi de la mise en œuvre des projets, chacun dans leur champ.

Cette nouvelle direction s'articulerait autour d'un organe de direction, cinq pôles « métiers » (Administration et Gestion financière ; Application ; Usages numériques ; Infrastructures ; Assistance de proximité). Celle-ci doit permettre de développer les usages numériques et de répondre ainsi aux objectifs fixés par France Université Numérique.

François MALAUSSENA demande s'il serait possible d'introduire une représentation étudiante au comité stratégique ou dans les comités de pilotage. Avec l'accord du CA, Nadia JACOBY ne se dit pas opposée à ce que le vice-président étudiant du CA puisse être ajouté à la liste des membres du comité stratégique.

Florian GIRAUDO s'étonne que l'université ne prévoit pas systématiquement dans chacun de ces projets une participation ou une représentation étudiante. Philippe BOUTRY explique que ce genre de projets relève d'abord du Comité technique. Ils sont ensuite transmis au CA, dans lequel les étudiants disposent d'une représentation.

Sabine MONNIER regrette pour sa part l'absence des représentants des personnels BIATSS à ce moment de la séance. À sa demande, le Président lui répond que le Comité technique a donné un avis négatif à la proposition de création de la DSIUN en raison d'une crainte de voir se mettre en place une seule et grande direction centralisée.

Nadia JACOBY précise qu'il ne s'agit pas de fusionner deux services existant mais bien de créer une nouvelle direction en charge des systèmes d'information et des usages numériques.

Armelle ANDRO confirme qu'il y a une inquiétude face aux déploiements supplémentaires à moyens constants et un risque de centralisation.

Laurent JAFFRO s'interroge à la fois sur le fonctionnement de cette direction ainsi que sur la visibilité des moyens qui lui seront alloués. Nadia JACOBY explique que dans le contexte budgétaire actuel, il serait malhonnête d'affirmer que l'université pourra donner de larges moyens à la future DSIUN. Pour autant, la DSIUN est véritablement l'organe adéquat qui permettra à l'université de répondre aux appels à projets de France Université Numérique. Par ailleurs, elle précise que la nouvelle direction réunirait au final moins de 55 agents, loin, selon elle, des risques de centralisation évoqués par certains personnels de l'université. Le comité de pilotage de l'université numérique est là pour fixer les priorités en fonction des moyens disponibles. Elle rappelle également qu'une enquête du ministère a montré que 44% des universités ont opéré ce rapprochement entre système d'information et usages du numérique.

Catherine TEITGEN-COLLY demande des précisions quant au correspondant informatique et libertés. Elle s'étonne également qu'on évoque les moyens alloués aux systèmes d'informations et la priorisation de ces moyens, rappelant notamment que dans le même temps, le service juridique de l'université allait perdre un agent qui à ce jour n'a pas été remplacé.

S'agissant du CIL, le poste sera à pourvoir par un appel à candidature, la question du profil (juriste ou informatique) n'étant pas encore tranchée. Catherine TEITGEN-COLLY s'interroge sur la nécessité de créer ce poste. Elle préférerait que l'université étoffe son service juridique. Nadia JACOBY rappelle que le CIL est une obligation légale.

François RIOU rappelle que depuis sa prise de fonction, le service juridique est passé de trois à sept agents. Le problème actuel de l'université est que les candidats ont des prétentions salariales élevées. Il se dit toutefois optimiste quant à un recrutement rapide pour ce poste.

La création de la DSIUN est approuvée à l'unanimité (-1 voix contre, 2 abstentions).

Relations avec l'IAE

La convention d'AOT qui devait être présentée ce jour est ajournée au CA de janvier. La négociation avec la DGESIP a éclairci un point : le ministère a décidé que l'IAE resterait un EPA. Le président BOUTRY informe que l'université a fait part à la DGESIP de sa déception quant à cette décision.

S'agissant du loyer de l'IAE, Bernard TALLET a obtenu que soit appliqué le prix du marché (fixé par France Domaine) soit le double du loyer actuel.

Concernant le coût de fonctionnement, la redevance payée par l'IAE à Paris 1 sera doublée, se rapprochant ainsi du coût réel.

Pour les locaux de la rue Broca, l'université a obtenu une mutualisation du septième étage et de l'amphi ainsi que les locaux du bâtiment B.

S'agissant de l'école doctorale, il a été convenu que l'IAE aura jusqu'en 2016 un représentant au conseil avec voix consultative. Ensuite, après la réorganisation prévue, ils bénéficieront d'un représentant avec voix délibérative.

A ce jour, le seul point non tranché reste celui des emplois administratifs gagés avec droit d'option pour rester à Paris 1. Le ministère n'a pas accepté qu'ils soient intégrés dans le plafond d'emplois pris en charge par l'Etat. Il n'a accepté ni la proposition de Paris 1, ni celle de l'IAE. Une troisième formulation est à l'étude. C'est ce qui empêche de finaliser la convention. Elle sera présentée en janvier.

Projet de chaire ESSAN

Il s'agit d'une chaire qui associe deux entreprises (ONYX et NUTRISET). La chaire porte sur les problèmes de sécurité alimentaire. Elle sera rattachée notamment à l'IRD.

Elle entre dans la charte des chaires votée par la commission de la recherche. Elle suppose un certain nombre d'engagements financiers des partenaires. L'IRD s'engage à hauteur de 50 000 euros.

Compte tenu de la complexité du montage financier de la chaire, la participation aux frais généraux de l'université s'abaissera de 20% à 12% de prélèvement.

Armelle ANDRO s'étonne que le montant du prélèvement soit négociable. Jean-Marc BONNISSEAU explique qu'il est difficile de faire comprendre aux entreprises qui donnent de l'argent aux universités pour des projets que ceux-ci coûtent de l'argent à l'établissement en terme de fonctionnement.

Yvonne FLOUR explique qu'il faudra également convaincre en interne l'établissement de la légitimité à effectuer ces prélèvements. François RIOU explique quant à lui que les chefs d'entreprise sont habitués à ces logiques de coût et qu'il faut l'argumenter autrement que par un pourcentage arbitraire. Il pense qu'il faut développer en interne des compétences en matière de calcul des coûts.

La chaire ESSAN est approuvée à l'unanimité.

4 – Questions pédagogiques

Motion des personnels heSam

Benjamin SALESSE explique que les représentants des personnels au CA de la communauté d'établissement heSam ont interrogé les chefs d'établissements quant à l'application de la réforme de l'offre de formation des masters. Ils s'inquiètent que la discussion soit menée directement par le « G15 », à savoir les représentants des directions des 15 membres de la communauté d'établissements. Il demande comment se passent les discussions autour de la réforme de la nomenclature des masters puisque l'accréditation se fera au niveau de la communauté d'établissements.

Philippe BOUTRY répond que la communauté d'établissements heSam n'est pas facile à faire fonctionner et que le ministère oblige à travailler dans l'urgence. Mais avec Bertrand WIGNIOLLE, il a veillé à la place des juristes, des économistes et des doubles licences dans l'élaboration du document de trajectoire scientifique et du document stratégique. Les discussions ont cependant achoppé sur la question du centre de documentation partagé.

Il a été convenu avec les partenaires de la communauté d'établissements que les documents produits par le G15 soient soumis aux conseils des établissements respectifs. Dans le cadre de Paris 1, cela devra passer au conseil académique, dans un délai que le président espère rapide.

La réforme des masters a été demandée pour 2016 car il s'agit là d'un travail considérable. Philippe BOUTRY s'étonne de ce que les établissements privés ne soient pas soumis à cette nomenclature. Celle des licences doit être approuvée ce jour. L'université a obtenu la réintégration de la licence « conservation des biens culturels ». Le Président a également plaidé avec force pour une licence cinéma. Il attend les arbitrages du ministère.

S'agissant de la cartographie, celle-ci ne sera établie qu'au niveau d'heSam Université. Pour les licences, il n'y a pas de vrais soucis. Un imbroglio persiste toutefois puisque le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche affirme qu'il n'y aura qu'une seule cartographie alors que les autres ministères, notamment celui de la Culture, expliquent que les diplômes relevant de leur compétence auront une cartographie propre.

Pour les doublons, il y aura des négociations bilatérales, les établissements refusant que heSam s'empare de la discussion. Toutefois, le président souligne que ces négociations bilatérales ne sont pas faciles. Dans quelques rares cas, on pourra aboutir à la fusion complète des masters. Sinon, on aboutira à la solution d'une même mention avec des parcours différents, comme en économie, ou à une répartition des mentions, comme en histoire avec l'EHESS si les collègues s'entendent.

Le Président laisse la présidence du CA à Yvonne FLOUR.

Offre de formation de licence pour le contrat quinquennal 2014-2018 (UFR 04)

Deux propositions d'offre de formation de licence pour l'UFR 04 sont présentées. Celles-ci tiennent compte de la suppression ou non par le CNESER d'une mention cinéma. Celui-ci doit rendre son arbitrage très prochainement.

L'offre de formation est approuvée à l'unanimité.

Proposition d'un parcours en méthodologie documentaire

Les compétences de méthodologie documentaire sont génériques et doivent donc être validées par l'ensemble des étudiants de licence. Il est donc proposé de mettre en place un parcours d'initiation à la méthodologie documentaire, qui sera décliné de façon différente selon les différentes UFR. Par parcours, il faut comprendre une acquisition progressive des compétences.

Sabine MONNIER s'inquiète des moyens qui seront nécessaires à cette démarche si la formation des tuteurs doit se généraliser. Anne MAGNAUDET explique que la formation existe déjà et qu'elle ne nécessite pas un temps considérable.

Le principe d'un parcours en méthodologie documentaire est approuvé à l'unanimité.

Charte université/handicap

L'objectif de cette charte est d'intégrer et d'insérer les personnes en situation de handicap au sein de l'université, qu'il s'agisse des étudiants ou des personnels. Deux personnes sont spécifiquement en charge de ces questions au sein de l'université. La constitution d'une équipe plurielle est en cours.

La charte est adoptée à l'unanimité.

Doctorat en formation continue

Il s'agit de l'aboutissement d'un projet amorcé à l'initiative des écoles doctorales il y a trois ans. Cela doit répondre aux demandes de certains secteurs professionnels qui ont besoin de docteurs pour des cadres internationaux, des militaires ou des fonctionnaires recrutés par la voie de l'ENA.

Yvonne FLOUR précise qu'il y a un enjeu important autour de ce projet pour Paris 1.

À la demande de Catherine WERMESTER, il est précisé que le doctorat sera délivré *in fine* par Paris 1.

La charte est approuvée à l'unanimité.

Convention internationales

Les conventions internationales sont approuvées à l'unanimité.

La convention de coopération avec l'Université Nationale de Recherche « École des Hautes Études en Sciences Économiques » de Moscou est approuvée à l'unanimité (-2 contre).

Florian GIRAUDO indique qu'il vote contre puisque les ECTS délivrés par le diplôme ne respectent pas le taux classique des ECTS, puisque dans ce cas de figure une ECTS est équivalente à deux heures de cours.

Conventions CIUP

À la demande de Florian GIRAUDO, il est précisé que les tarifs pour l'utilisation des installations sportives mises à notre disposition sont réglées par l'université.

La convention Jean SARRAILH est approuvée à l'unanimité.

La convention Cité U est approuvée à l'unanimité.

FSDIE

11.200 euros au titre de l'aide sociale ont été votés par la commission FSDIE.

Le montant de l'aide sociale est approuvé à l'unanimité.

MOOC

Nadia JACOBY explique que l'université a pris la décision de rejoindre le projet France Université Numérique. Benoit ROQUES est nommé correspondant MOOC pour l'université auprès du ministère.

5 – Questions diverses

Don libre de la Société Holding du groupe Fleury-Michon

La Société Holding du groupe Fleury-Michon propose de faire un don libre à hauteur de 6 000 euros pour le diplôme « Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale » de l'UFR 01.

Le don est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 18h55.